



Formulaire de dons

Déduction fiscale :

Vous êtes une Personne physique (particuliers) :

Si vous êtes imposable, votre don sera déductible de votre impôt sur le revenu (IRPP) à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Je donne	Je déduis de mon impôt	Mon don me coûtera
20 €	13 €	7 €
50 €	33 €	17 €
100 €	66 €	34 €
200 €	132 €	68 €
500 €	330 €	170 €
1000 €	660 €	340 €

Donateur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

Je fais un don de :

Montant :

- Je souhaite recevoir un reçu fiscal
- Je ne souhaite pas recevoir de reçu fiscal

A envoyer à :

Ecole Saint-Ser - 10, Avenue des libérateurs – 13080 LUYNES

- Chèque à l'ordre de "AECSS"
(Association Education Confiance Saint-Ser)
- Virement à l'ordre de «AECSS» sur le compte RIB
Société Générale Roquevaire
IBAN : FR 76 3000 3012 7300 0372 6639 859
Merci d'indiquer votre nom dans la référence du virement

ecole-saint-ser.org